



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Insertion et Accès à l'Autonomie

**Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités**

le

Demande d'agrément de domiciliation des personnes sans domicile stable

Références :

- Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;
- Articles L.252-1, L.252-2, L.264-1 à L.264-8, D 264-1 à D 264-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Décrets n°2007-893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- Décret n°2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'aide médicale de l'Etat (AME) ;
- Décret n°2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- Instruction n°DGCS/SD1B/2016/188 du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- Instruction n°DGCS/SD1B/2018/56 du 5 mars 2018 relative à l'instruction du 10 juin 2016 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable.

Date de demande :

- Demande initiale
- Renouvellement

A. L'organisme :

Raison Sociale de l'Organisme :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Nom et fonction de la personne référente :

Informations concernant l'organisme :

Nom du président :

Nom du directeur :

Date de création de l'association :

Date du 1er agrément (le cas échéant) :

Nature des activités exercées :

Avez-vous, depuis un an, effectué une activité dans un des domaines suivants :

- Lutte contre les exclusions
- Accès aux soins
- Hébergement, accueil d'urgence
- Soutien, accompagnement social, adaptation à la vie active ou insertion professionnelle des personnes ou des familles en difficulté
- Actions sociales et médico-sociales en faveur des personnes âgées ou handicapées
- Accompagnement social des gens du voyage
- Femmes victimes de violences
- Autre, précisez :

B. La domiciliation :

1. Lieu de la domiciliation :

L'indication du cadre géographique pour lequel l'agrément est sollicité.

Merci d'indiquer tous les lieux de domiciliation

Adresse (si vous disposez de plusieurs sites de domiciliation, merci de les indiquer) :

Configuration des locaux (espaces d'entretiens ouverts, fermés...) :

Jours et heures d'ouverture de l'accueil (pour le courrier et l'entretien) :

Modalités de l'accueil (sur RV, sur le flux...) :

Dans quel cadre géographique opérez-vous ? (communes, cantons, arrondissement...)

2. Le Public visé :

Spécificité du public concerné par la demande d'agrément :

(ex : gens du voyage, femmes victimes de violences...)

Justifiez :

Nombre de bénéficiaires réels :

Capacité maximale d'élection de domicile :

3. Le courrier :

Nom et qualification de la (des) personne(s) chargée(s) de l'accueil : (bénévoles ou salariés...) :

Comment procédez-vous pour la gestion du courrier ?

4. L'entretien individuel :

Nom et qualification de(s) la personne(s) chargée(s) de l'entretien :

Quelle est la durée moyenne d'un entretien ?

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Pour les organismes déjà agréés :

- le bilan de l'activité sur la période considérée (rappel : un rapport d'activité est à retourner également tous les ans avant le 31 janvier).
- le règlement intérieur en vigueur.
- les perspectives envisagées pour l'exercice de la même activité.
- le cahier des charges joint à la demande de renouvellement d'agrément daté et signé avec les initiales du directeur sur chaque page.

Pour les nouvelles demandes :

- les statuts de l'organisme.
- le récépissé délivré par la préfecture et l'extrait de la publication au Journal Officiel (pour les associations).
- Une note de présentation permettant d'apprécier l'aptitude de l'organisme à assurer effectivement sa mission de domiciliation et le projet d'amélioration de l'accès aux droits visé par l'organisme.
- un projet de règlement intérieur décrivant l'organisation de sa mission de domiciliation et précisant les procédures retenues pour la gestion du courrier.
- le cahier des charges joint à la demande d'agrément daté et signé avec les initiales du directeur sur chaque page.

Merci de transmettre le dossier sous format papier et à l'adresse mail suivante :

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité

Pôle Insertion et Accès à l'Autonomie

Unité Fonctions Sociales du Logement

Résidence Saint-Pol - 14 Voie Bossuet – CS 20960

62033 ARRAS CEDEX

ddets62-domiciliation@pas-de-calais.gouv.fr